

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone  
04510 Mallemoisson**

**Séance du 12 novembre 2012**

L'an deux mille douze et le 12 novembre 2012 à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre FERAUD.

Date de la convocation : 05/11/2012

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18

En exercice : 17

Qui ont pris part à la délibération : 13

**Présents :** Monsieur FERAUD, Madame FERAUD (Le Chaffaut St Jurson) ; Messieurs GRAVIERE, Titulaires ENJUGIER (Barras) ; Messieurs NALIN, SAMIN, Madame COPIER (Mallemoisson) ; Monsieur BAILLE, (Thoard), Monsieur CAREL (Mirabeau) ; Monsieur GODDEFROY (Le Castellard-Mélan).

Suppléants Monsieur MARTEL (Les Hautes Duyes), Monsieur LAFOND (Thoard).

Suppléants non votants Monsieur AUBERT (Le Chaffaut).

**Excusés :** Messieurs JULIEN, MAURIN, ALPHAND, MARTIN (remplacée par procuration par Mme COPIER), MARTINO.

*Secrétaire de séance* : Monsieur Denis BAILLE.

Objet de la délibération

**84- Approbation du compte rendu de la réunion du 08/10/2012.**

Le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 08 octobre 2012.

Objet de la délibération

**85- Budget supplémentaire 2012.**

Après avoir examiné les documents présentés et reçu toutes explications quant aux dépenses nouvelles (présentées par chapitre et par service en fonctionnement ; par opération en investissement) le conseil communautaire approuve à l'**unanimité** le budget supplémentaire 2012 du budget principal et des budgets annexes, qui peut se résumer ainsi :

**1) Budget principal :**

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses = Recettes : 47 839 euros (3 % du BP)
  
- Section d'investissement :
  - Dépenses = Recettes : - 10 150 euros

**2) Budget annexe Vaulouve : néant**

**3) Budget annexe Atelier relais : néant**

**4) Budget annexe SIREs :**

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses = Recettes = 9 181 euros
  
- Section d'investissement – Néant

Objet de la délibération

**86- Equipements pour la collecte des cartons.**

Le Président rappelle qu'un service de collecte des cartons doit être mis en place et que les équipements nécessaires ont été programmés dans le cadre de l'opération intitulée « Equipement des Points Recyclage et organisation de la collecte des cartons ». Cette opération globale de 67 000 euros H.T est subventionnée à 60 % par le Conseil Général soit 40 200 euros (délibération du 9 mai 2011) et un dossier DETR est en cours.

L'acquisition des 20 conteneurs à carton est estimée à 8 000 euros H.T.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de commencer la réalisation du projet et autorise le Président à commander les 20 conteneurs, après une consultation simple des prestataires.

Objet de la délibération

**87- Colonnes de tri pour 16 points recyclage.**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Duyes et Bléone doit améliorer le système de recyclage et a prévu l'équipement de 16 points recyclage.

L'acquisition de 48 colonnes est programmée dans le cadre de l'opération intitulée « Equipement des Points Recyclage et organisation de la collecte des cartons ». Cette opération globale de 67 000 euros H.T est subventionnée à 60 % par le Conseil Général soit 40 200 euros (délibération du 9 mai 2011) et un dossier DETR est en cours.

L'achat des colonnes est estimé à 59 000 euros H.T.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer la consultation pour cette opération dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée et approuve le cahier des charges de la consultation.

**88- Demande de subventions pour la mise aux normes de la déchèterie : modification du plan de financement.**

Le Président rappelle que par délibération du 13 février 2012, le Conseil Communautaire a demandé des subventions à plusieurs financeurs pour la mise aux normes de la déchèterie et la création d'une aire à déchets verts.

Compte tenu des critères d'intervention et des réponses des financeurs, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement suivant :

**Dépenses :**

* Plateforme déchets verts	48 000 euros
* Local D3E et pneus	18 700 euros
* Panneaux de signalisation	1 200 euros
* Panneaux d'information	1 200 euros
* Bac de rétention d'huile	700 euros
* Garde-corps de sécurité	200 euros

**TOTAL Dépenses** **70 000 euros**

**Recettes :**

* Subvention Conseil Général (acquise)	21 000 euros
* Subvention ADEME (30 % de 50 000 €)	15 000 euros
* Subvention DETR (Réhabilitation des équipements existant)	20 000 euros
* Autofinancement	14 000 euros

**TOTAL Recettes** **70 000 euros**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de demander des subventions à l'Etat (DETR) et à l'ADEME, la subvention du Conseil Général étant acquise.

**89- Demande de subventions pour l'acquisition d'un véhicule pour le SIREs : modification du plan de financement.**

Le Président rappelle qu'une demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule pour le SIREs a fait l'objet d'une délibération en date du 13 février 2012.

Au vu des critères, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de modifier le plan de financement initial, de demander des subventions au Conseil Général et à l'Europe, dans le cadre de la mesure 321 du FEADER et approuve le nouveau plan de financement suivant :

- Montant des dépenses :	33 290 euros
- Subvention Conseil Général :	13 316 euros
- Subvention FEADER :	13 316 euros
- Autofinancement :	6 658 euros
<b>TOTAL des recettes :</b>	<b>33 290 euros</b>

Objet de la délibération

**90- Réunions de travail sur la Maison de Pays.**

Après les échanges de courriers entre la Communauté de Communes des Duyes et Bléone et la SARL Maison de Pays, faisant suite à la délibération n° 66 du 10 septembre 2012, le Conseil Communautaire décide de rencontrer les cogérants le 10 décembre à 16 heures.

Participeront à la rencontre : Jean Pierre FERAUD, Emmanuelle MARTIN, Denis BAILLE, Serge CAREL, Rémy GRAVIÈRE.

Objet de la délibération

**91- Convention pour la crèche entre la Communauté de Communes des Duyes et Bléone et la Caisse d'Allocations Familiales – Renouvellement.**

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président, à signer la convention d'équipement d'accueil du Jeune Enfant « Les Gar'nements » avec la Caisse d'Allocations Familiales (Renouvellement convention 200200011 à échéance le 31/12/2012).

Objet de la délibération

**92- Avenant à la convention entre la Communauté de Communes des Duyes et Bléone et l'O.N.F pour l'entretien des équipements du Col de Fontbelle.**

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président, à signer un avenant de prorogation jusqu'au 31/12/2012, à la convention liant l'O.N.F à la Communauté de Communes pour l'entretien du site de Fontbelle.